

COMPTE-RENDU

COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 13 juin 2025 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de **10** délégués est atteint dont au moins **7** physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (13) : *Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Evelyne GALINIER (12 voix), Robert CRAUSTE (12 voix), Gilles DONADA (12 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Eric BERRUS (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Françoise FAVIER (11 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Fabien BOUILLARD (12 voix), Jacky PASCAL (12 voix), Thierry FELINE (12 voix).*

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (1) : *Frédéric ROUGON (11 voix).*

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (3) : *Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Pierre RAVIOL, Amapola VENTRON (22 voix) à Gilles DUMAS, Mandy GRAILLON (22 voix) à Lucien LIMOUSIN.*

Présent(es) suppléant(es) non votant(es) (1) : *Jacques AUFRERE.*

Absent(es) excusé(es) (2) : *Juan MARTINEZ, Serge GILI.*

PRESENTS : 12 titulaires + 2 suppléants

POUVOIRS : 3 délégués

TOTAL : 17 VOTANTS SOIT 240 VOIX

Membres de l'administration : M. MALLET Thibaut, directeur général des services - Mme CASTEL Elodie, chef du service administratif et financier

Monsieur Jean-Paul GERAUD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du Jour

N°	OBJETS	Adoptée
2025_19	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2025	Oui
2025_20	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Compte rendu des décisions du président	Pas de vote sur ce point
2025_21	<u>FONCTION PUBLIQUE</u> Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels (mis à jour 2024)	Oui
2025_22	<u>FINANCES LOCALES</u> Renouvellement de la ligne de trésorerie (annule et remplace la délibération 2025_13 du 17 mars 2025)	Oui
2025_23	<u>FINANCES LOCALES</u> Ajustement et affectation des résultats suite à l'intégration de l'actif, du passif et de la trésorerie du SMHTBVL - Décision modificative (DM) n°1	Oui
2025_24	<u>SAUVEGARDE DU VACARES</u> Création d'un by-pass sur la station de Pierre-du-Lac Demande de financement – Etudes projet et travaux	Oui
2025_25	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027 et PO FEDER 2021-2027)</u> Ressuyage de la Camargue insulaire - Réhabilitation du Pertuis de la Comtesse Demande de financement – Etudes projet	Oui
2025_26	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône 1ère priorité - Acquisitions foncières à l'amiable Phase 2 RG - Modification des offres simples – T150 et T220	Oui
2025_27	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Interaction entre le projet de confortement de la digue rive droite du grand Rhône aval à Salin-de-Giraud et le projet de franchissement du Rhône par la RD35b entre Salin-de-Giraud (en rive droite) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (en rive gauche) Approbation de la convention cadre avec le département des Bouches-du-Rhône	Oui

N°	OBJETS	Adoptée
2025_28	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions foncières à l'amiable - T.40 - ALLARD	Oui
2025_29	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions foncières à l'amiable Indemnités d'éviction - T.40 / T.240 – ALLARD/SCI Domaine de l'Amérique T.90 – MANIAS/PETITNICOLAS	Oui
2025_30	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027 et POI FEDER 2021-2027)</u> Ressuyage de la Camargue insulaire Doublement du pertuis de la Fourcade et création de passes à poissons Déclaration de projet	Oui
2025_31	<u>EXPLOITATION DES OUVRAGES</u> Entretien par pâturage d'équidés des parcelles SYMADREM hors système d'endiguement - Approbation de la mise en place de contrats de prêt à usage entre le SYMADREM et les éleveurs	Oui
QUESTIONS DIVERSES		

Délibération n° 2025_19 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2025

Le procès-verbal du précédent comité syndical doit être approuvé par la mise au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**Délibération n°2025_20 : Compte rendu des décisions**

N°	OBJETS	MONTANTS
2025_11	Autorisant la signature d'une commande concernant une prestation de suivi des travaux de reprise de la piste en béton au droit de l'usine fibre excellence	4 200 € HT
2025_12	Autorisant la signature d'un contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un ingénieur indisponible _ Art. L332-13 du CGFP	Conformément à la réglementation en vigueur
2025_13	Déclarant l'offre de NATURALIA déposée dans le cadre de la réalisation des inventaires faune/flore du pertuis de la Comtesse irrégulière et inacceptable	Sans objet
2025_14	Portant avenant de transfert d'activité de l'accord-cadre à bons de commande : prestations intellectuelles relatives à l'assistance budgétaire au personnel du SYMADREM De KPMG à Rydge Conseil	18 000 € HT/an maximum
2025_15	Autorisant la signature d'une convention de stage avec l'ENGEES de Strasbourg	Conformément à la réglementation en vigueur
2025_16	Portant signature d'une convention de gestion cynégétique du site de la lône écologique entre Tarascon et Arles avec M. Mannoni	A titre gratuit
2025_17	Portant signature d'une convention de gestion cynégétique des digues du petit Rhône rive droite du PR 284.45 au PR 288.5 avec l'amicale des chasseurs Fourquesiens	A titre gratuit
2025_18	Autorisant la signature d'une convention de formation avec l'Office International de l'Eau de Limoges	Gratuit

N°	OBJETS	MONTANTS
2025_19	Autorisant la signature du marché concernant l'opération de la station Pierre du Lac : Passage d'un expert écologue & synthèse des enjeux écologiques avec le groupement PARVIFLORA (mandataire) / Crépuscule environnement et Enzo Coadou (cotraitants)	100 € HT
2025_20	Autorisant la signature du contrat concernant les abonnements télécom pour la télégestion des stations de ressuyage de la Camargue Gardoise et des Eaux Bleues, avec SYNOX	3,88 € TTC
2025_21	Autorisant la signature de l'accord-cadre n°2025-08 concernant la maintenance préventive & corrective des installations du chauffage du siège du SYMADREM avec CMT Services	montant mini annuel : 1 000 € HT montant maxi annuel : 10 000 € HT

M. CRAUSTE veut avoir des précisions sur la décision 2025_20 pour la télégestion.

M. MALLET précise que le Symadrem était arrivé en fin de contrat donc il s'agit d'un renouvellement de marché classique.

La liste des stations est précisée.

Délibération n°2025_21 : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels (mis à jour 2024)
--

Il s'agit ici de valider la mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) du SYMADREM, conformément aux obligations réglementaires. Ce document, initialement établi en 2015, a été actualisé en 2024 avec l'appui de l'entreprise POS – Point Org Sécurité.

Il permet d'identifier, de hiérarchiser les risques professionnels et de planifier des actions de prévention adaptées. Il constitue un outil essentiel pour améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Le comité social territorial a émis un avis favorable sur cette mise à jour lors de sa réunion du 20 mars 2025.

Le comité syndical est donc invité à valider ce document et à en approuver la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_22 : Renouvellement de la ligne de trésorerie (annule et remplace la délibération n°2025_13 du 17 mars 2025)

Depuis 2018, une ligne de trésorerie de 5 000 000 € a été ouverte auprès de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC), renouvelée chaque année par délibération du comité syndical. En mars 2025, le comité a voté un nouveau renouvellement pour le même montant, à compter du 4 juin 2025, sous réserve de l'accord du comité de crédit de la CEPAC. Cependant, le 15 mai 2025, la CEPAC a informé que le montant accordé serait limité à 2 500 000 €.

Cette délibération a pour objet de prendre acte de la décision de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC), en date du 15 mai 2025, qui nous a informé par mail que le Comité de crédit ne nous accordait plus une ligne de trésorerie à hauteur de 5 000 000 € mais uniquement à hauteur de 2 500 000 €, en raison du montant de notre section de fonctionnement. Il est donc nécessaire de prononcer sur cette nouvelle ligne de trésorerie.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_23 : Ajustement et affectation des résultats suite à l'intégration, de l'actif, du passif et de la trésorerie du SMHTBVL2 : Renouvellement de la ligne de trésorerie (annule et remplace la délibération

Faisant suite à la liquidation du SMHTBLV, l'arrêt des comptes a donné un solde de 108 716 €, dont 93 977,31 € en investissement et 14 739,06 € en fonctionnement.

Il vous est proposé une décision modificative du budget et d'affecter ce montant de 93 977,31 € en recette d'investissement et de 14 739,06 € en recettes de fonctionnement

Le nouveau résultat de la section d'investissement, d'un montant s'élève à **+6 874 663,64 €** avec prise en compte du solde des restes à réaliser,

Le nouveau résultat de la section de fonctionnement s'élève à **+ 858 108,50 €**,

Le solde du résultat de la section de fonctionnement est porté à **354 108,50 €** au budget de fonctionnement de l'exercice 2025.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_24 : Plan de sauvegarde de l'étang du Vaccarès - Création d'un by-pass sur la station de Pierre-du-Lac- Demande de financement – Etudes projet et travaux

C'est un projet inscrit dans le cadre du plan de sauvegarde de l'étang du Vaccarès.

L'objectif est de permettre un apport d'eau douce depuis le Rhône vers le Vaccarès, afin de maintenir un niveau d'eau favorable à l'équilibre écologique du site. Ce transfert s'effectuerait par gravité, en période d'inactivité des pompes agricoles, via un by-pass de la station de Pierre-du-Lac.

Les travaux prévus comprennent la création de cette canalisation, le remplacement de plusieurs martellières, la réhabilitation de deux ponts et la mise en place de verrous hydrauliques.

Le coût total de l'opération est estimé à 500 000 € HT, financé à 60 % par l'État, 35 % par le Département des Bouches-du-Rhône et 5 % par la communauté d'agglomération ACCM.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_25 : Ressuyage de la Camargue insulaire- Réhabilitation du Pertuis de la Comtesse- Demande de financement – Etudes projet

Ce projet de sécurisation du delta du Rhône s'inscrit dans une démarche de long terme, initiée après les crues majeures de 2003. Dans ce cadre, la réhabilitation du *pertuis de la Comtesse*, en Camargue insulaire, est une opération identifiée comme prioritaire dans les différents contrats de plan État-Régions et le programme FEDER 2021-2027.

L'avant-projet a été finalisé en 2016, et nous relançons aujourd'hui la phase opérationnelle. Cette délibération concerne uniquement la demande de financement des études de maîtrise d'œuvre et des missions annexes, pour un montant total de 175 700 € HT.

Le plan de financement se répartit de la manière suivante :

30 % sont pris en charge par l'État, 40 % proviennent de fonds européens, via le FEDER, et les 30 % restants sont en autofinancement, répartis entre le Département des Bouches-du-Rhône, qui contribue à hauteur de 25 %, et la communauté d'agglomération ACCM, pour 5 %.

Il s'agit donc aujourd'hui d'approuver cette demande de financement et de solliciter officiellement nos partenaires pour l'obtention des subventions correspondantes.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_26 : Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône - 1^{ère} priorité - Acquisitions foncières à l'amiable - Phase 2 RG- Modification des offres simples – T150 et T220

Cette délibération s'inscrit dans le cadre de l'opération de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône – 1^{ère} priorité, essentielle pour la sécurité du delta du Rhône.

En septembre 2023, nous avons voté l'acquisition de plusieurs parcelles sur les phases 1 et 2, rives droite et gauche. Toutefois, à ce moment-là, les négociations concernant deux unités foncières — les terriers T150 et T220 — n'étaient pas encore abouties.

Depuis, les indemnités accessoires comme les clôtures, haies ou arbres, ont été intégrées, ce qui a entraîné un dépassement de plus de 10 % par rapport aux montants initialement votés.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de procéder à la régularisation de ces deux acquisitions. Cette démarche permettra de finaliser les actes de vente.

La présente délibération a pour objet l'acquisition foncière dans le cadre du Plan Rhône (CPIER 201-2027).

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Délibération n°2025_27 : Interaction entre le projet de confortement de la digue rive droite du Grand Rhône aval à Salin-de-Giraud et le projet de franchissement du Rhône par la RD35b entre Salin-de-Giraud (en rive droite) et Port-Saint-Louis-du-Rhône (en rive gauche)
Approbation de la convention cadre avec le département des Bouches-du-Rhône**

Cette délibération concerne l'articulation entre deux projets structurants pour le secteur de Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

D'un côté, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône porte le projet de franchissement du Grand Rhône par la RD35b, avec la création d'un pont à l'emplacement de l'ancien bac de Barcarin.

Ce projet vise à désenclaver le territoire, améliorer la desserte locale et respecter les équilibres environnementaux du delta.

De l'autre, le SYMADREM conduit un projet de confortement des digues du Grand Rhône aval, pour renforcer la protection contre les crues majeures. En rive droite, cela implique un recul de la digue afin de limiter l'érosion, préserver les milieux naturels et redonner de l'espace au fleuve.

Ces deux projets se croisent au niveau de l'embarcadere du bac. Pour garantir leur compatibilité, une digue temporaire dite "en encoche" sera mise en place en rive droite, en attendant la construction du pont. Elle permettra de maintenir la protection contre les inondations tout en tenant compte des contraintes du site.

En rive gauche, aucun aménagement n'est prévu, les digues existantes étant déjà à un niveau de protection suffisant.

La convention cadre jointe à cette délibération a pour but de formaliser la répartition des rôles entre le département et le SYMADREM.

Une convention de superposition d'affectations viendra ensuite acter le partage des responsabilités sur les terrains concernés :

- Le SYMADREM assurera la protection contre les crues,
- Le Département conservera la gestion routière du domaine public.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_28 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône)- Acquisitions foncières à l'amiable T.40 - ALLARD

La présente délibération a pour objet l'achat d'une parcelle dans le cadre du Plan Rhône (CPIER 2021-2027).

Cette délibération concerne l'acquisition d'une parcelle appartenant à M. Jean-Pierre Allard dans le cadre du projet de renforcement des digues du Grand Rhône.

L'indemnité initialement estimée a été réévaluée à 162 995 €, en raison du déplacement de caravanes et de l'acquisition d'une parcelle bâtie. Ce dépassement de plus de 10 % nécessite une régularisation. Il est donc proposé d'approuver cette nouvelle indemnité

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025_29 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône)- Acquisitions foncières à l'amiable Indemnités d'éviction- T.40 / T.240 – ALLARD/SCI Domaine de l'Amérique- T.90 – MANIAS/PETITNICOLAS

Cette délibération concerne l'ajustement des indemnités d'éviction agricole dans le cadre du projet de renforcement des digues du Grand Rhône.

Pour trois unités foncières et les montants initiaux ont été dépassés de plus de 10 %, en raison :

- de la mise à jour du plan parcellaire,
- et de la prise en compte des marges réelles d'exploitation sur les trois dernières années.

Il est donc proposé de régulariser ces montants.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. RAVIOL précise que lors du comité technique sur le littoral, il y avait une réunion prévue avec L'Etat. Cette réunion avait pour sujet le dossier des Salins du Midi.

Il y a toujours quelques difficultés avec M. FRANCOIS, directeur des Salins du Midi. Des études sont faites à sa demande. Mais il s'avère que techniquement, ces études ne sont pas pertinentes. La DDTM fait également des études complémentaires.

Pour les futurs travaux de Port-Saint-Louis du Rhône, il faudra prévoir la conciliation entre les nouveaux quais visant à accueillir des paquebots et les digues. Ce projet vise à développer le tourisme.

M. CRAUSTE ajoute qu'il n'est pas optimiste sur le sujet du Petit-Rhône.

Ce sujet a engendré beaucoup de réunions et de discussions. M. CRAUSTE regrette de ne pas pouvoir être présent le 1^{er} juillet, car il sera à l'Assemblée nationale pour la protection du trait de côte.

M. CRAUSTE reste mobilisé. Il faudrait arriver à une position ferme rapidement car cela fait vingt ans que l'on attend pour protéger les populations autour de Sylvéal.

M. DUMAS, après avoir épuisé tous les recours, aussi il nous reste qu'un recours juridique si la réunion du 1^{er} juillet ne permet pas d'avancée sur le dossier du Petit-Rhône.

L'unité ne fait pas débat ajoute M. CRAUSTE.

M. CRAUSTE souligne qu'il a aussi entendu dire que l'ACCM n'aurait plus les moyens de financer le SYMADREM, donc l'inquiétude reste grande. En revanche, il ne signera aucun courrier qui abandonnera la Camargue Gardoise.

Mme GALINIER ajoute aussi qu'elle n'est pas optimiste non plus sur le sujet, Mme FAVIER également.

Le Maire d'Arles, M. DE CAROLIS veut avoir plus d'informations d'où sa présence à la réunion du 1^{er} juillet.

M. RAVIOL ajoute qu'il faudrait prévoir un comité supplémentaire en septembre. Il est retenu le 8 septembre à 9h30.

Délibération n°2025_30 : Ressuyage de la Camargue insulaire- Doublement du pertuis de la Fourcade et création de passes à poissons- Déclaration de projet

Le projet de doublement de la capacité du pertuis de la Fourcade vient d'être autorisé par arrêté du préfet des Bouches du Rhône. Il est nécessaire de prendre une délibération pour reconnaître son intérêt général, sur la base des résultats de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. VIANET précise qu'il aura fallu du temps pour ce projet, plus de 10 ans.

M. RAVIOL fait une précision sur le marais du Vigueirat. Le contrat de gestion arrivait à son terme. Une nouvelle consultation a été faite. Il y a eu trois candidats. La Ligue de protections des oiseaux a été retenue par le Préfet.

Délibération n°2025_31 : Entretien par pâturage d'équidés des parcelles SYMADREM hors système d'endiguement - Approbation de la mise en place de contrats de prêt à usage entre le SYMADREM et les éleveurs

Elle vise à pérenniser l'usage du pâturage équin sur certaines propriétés du SYMADREM hors système d'endiguement.

Après une première expérimentation réussie en 2024 sur deux sites à Fourques et Beaucaire, il est proposé d'étendre ce dispositif à d'autres parcelles non concernées par des mesures environnementales. Les parcelles seront attribuées par la mise en concurrence, via des contrats de prêt à usage gratuits, d'une durée maximale de 6 ans. Ces contrats encadrent les conditions de pâturage, l'entretien, l'accès, et précisent qu'ils n'ouvrent aucun droit de chasse.

La présente délibération a pour objet la signature de contrats de prêt à usage entre le Symadrem et des éleveurs.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

M. CRAUSTE souhaite évoquer le trait de côte.

Le rapport de la Cour des comptes était un rapport à charge. Face à cela l'ANEL, association nationale des élus des littoraux, a décidé de produire un document qui conteste le rapport de la Cour des Comptes.

Nous avons fait une réunion aux Saintes-Maries-de-la-Mer, de nombreux médias se sont déplacés.

Néanmoins les propositions qui ont émanées du comité interministériel sont très décevantes. Il ressort de ce comité que les communes du littoral devraient subvenir seules au financement de l'évolution de trait de côte.

M. CRAUSTE souligne que les maires de l'ANEL sont très mécontents. Il faut accompagner les communes du littoral et les aider aux financements des projets à venir.

Par exemple, la part qu'il reste à l'Etat à financer pour le projet du Petit-Rhône s'élève à 18 millions d'Euros. Cela est très faible par rapport aux enjeux du territoire.

M. CRAUSTE précise qu'il faut rester ferme face à l'Etat

Mme FAVIER intervient concernant le sujet des gardes digues et la réorganisation envisagée. Elle informe le comité qu'elle a été contactée par ses derniers.

M. RAVIOL intervient pour préciser qu'il les a rencontrés également. Un garde digue vaut autant qu'un ingénieur. Chaque garde a sous sa responsabilité 35 kilomètres de digue.

M. RAVIOL explique que la suppression d'un poste de garde digue permettrait la création d'un poste de technicien pour aider au quotidien.

Ils ont demandé à porter l'uniforme et à demander une réévaluation de leurs rémunérations en raison de nombreuses formations.

Une nouvelle répartition des secteurs est à l'étude. Le problème de la gestion des crues a été entendu et sera pris en compte.

M. RAVIOL ajoute également que l'on s'est trompé sur le remplacement des véhicules des gardes digues. Les Duster ne sont pas adaptés à leur travail quotidien et engendre des difficultés. Aussi, des acquisitions de Pick up sont prévus au budget 2026. Tout cela est à l'étude actuellement par les services du Symadrem.

Mme FAVIER souhaite avoir un retour de la réunion de vendredi 27 juin.

M. DUMAS précise qu'auparavant il y avait plus de gardes. Les travaux réalisés ont permis de réduire leur nombre car la surveillance sur des digues neuves est plus aisée.

M. MALLET précise que vendredi prochain, un nouveau projet d'organisation sera proposé aux agents.

M. CRAUSTE intervient pour dire aussi qu'il les a rencontrés. Il a trouvé qu'ils étaient sérieux dans leurs demandes et souhaite avoir un retour également.

Il est convenu qu'un compte rendu sera transmis aux membres du comité par mail suite à cette réunion.

Il est précisé qu'il a été constaté par les services administratifs que M.FELINE Thierry avait signé sur la feuille d'émargement à la place de M. MARTINEZ Florent. Aussi, le Président du comité a constaté cela par signature sur la feuille d'émargement.

La séance est levée à 11h10.

Le prochain comité aura lieu le 8 septembre 2025 à 09h30 puis le 13 octobre 2025 à 9h30 également.

Signature de la secrétaire de séance

Jean-Paul GERAUD



Signature du président

Pierre RAVIOL

